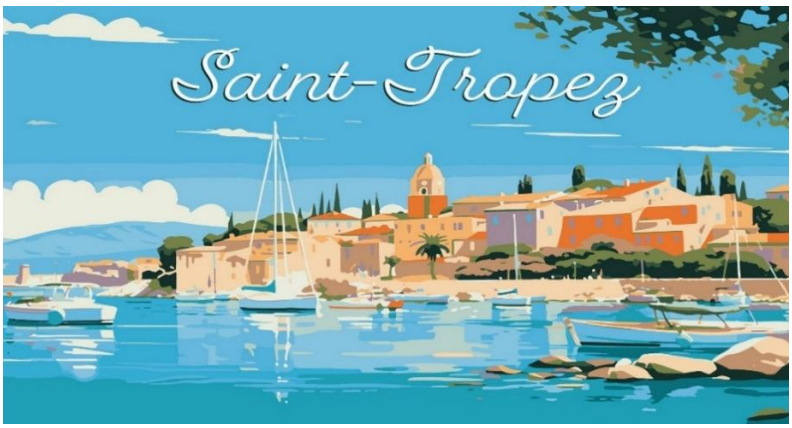


2ème OPEN TRIPLE HANDICAP DE SAINT-TROPEZ
Du 03 au 10 janvier 2027

(Organisé par l'UST Bowling Saint-Tropez)

au Bowling de Draguignan

(Centre Commercial Les Hellènes, 42 Impasse des Géraniums 83300 Draguignan)

Règlement

Cette compétition est ouverte aux **36 premières triplettes** inscrites.
Les joueuses et joueurs devront être licenciés et en règle vis-à-vis de la FFBSQ.

Handicap

Le handicap retenu par joueur sera de 70 %, basé sur le dernier listing disponible sur le site de la FFBSQ, au premier jour de la compétition.
En cas d'absence au listing, les moyennes ci-dessous seront appliquées :
- 150 pour un homme et 135 pour une femme (licenciés 1ère année)
- 194 pour un homme et 179 pour une femme si le nombre de lignes « scores cumulés » est inférieur à 24.

Qualifications

Chaque triplette effectuera 6 lignes en 2 séries consécutives de 3 lignes avec un décalage de 3 pistes vers la droite.
En cas d'égalité à l'issue des qualifications, c'est la meilleure dernière ligne avec handicap qui l'emportera (au besoin l'avant-dernière, et ainsi de suite…) (cf Art. 22.2 du règlement fédéral)
Les 8 premières équipes seront qualifiées pour la finale.

Finale

Les 8 équipes disputeront 7 matches Petersen. Les scores repartiront à zéro. La bonification sera de 90 quilles par match gagné et 45 en cas d'égalité.
En cas d'égalité à l'issue de la phase finale, les équipes conserveront le statut d'ex aequo et se verront attribuer une récompense égale à la moitié du total des deux primes additionnées.

Renseignements et Inscriptions :

Jean-Paul Darré, Directeur de compétition - 06.18.62.51.66 – jpdarre@sfr.fr
(Adresse : 150 Avenue de Provence, L'Avant-Scène, Entrée Mistral, 83600, Fréjus)
Thomas Pepin 06.20.02.58.71- pepin.thomas@neuf.fr

Jours et horaires

DIMANCHE 03 JANVIER 2027 : 09h 00
MERCREDI 06 JANVIER 2027 : 19 h 30
JEUDI 07 JANVIER 2027 : 19 h 00
VENDREDI 08 JANVIER 2027 : 13 h 00
SAMEDI 09 JANVIER 2027 : 09 h 30
DIMANCHE 10 JANVIER 2027 : 0 9 h 00 (Finale)

Les tours du Samedi et du Dimanche sont réservés en priorité aux joueurs à plus de 100 kms

Engagements
Les droits d'engagement sont fixés à **58,00 € par joueur / joueuse (174,00 € par équipe).**
Seules seront considérées comme définitives, les inscriptions confirmées par l'envoi d'un chèque libellé à l'ordre de l'UST Bowling Saint-Tropez (encaissement durant la semaine précédant la compétition) ou d'un virement bancaire sur le compte de l'UST Bowling Saint-Tropez : **IBAN FR76 1910 6000 0443 6848 5791 722**.
Pas de paiement par Carte Bancaire.

Bilan financier pour 36 équipes

Engagements (36 x 174,00 €) :	**6264,00 €**	**Parties (816 lignes) :**	**3100,80 €**
		Inscription Calendrier :	**229,60 €**
		Organisation :	**568,60 €**
		Arbitrage :	**145,00 €**
		Indemnités :	**2220,00 €**
	6264,00 €		**6264,00 €**

Indemnités de déplacement (36 équipes)

1er :	**555 €**	**5ème :**	**180 €**
2ème :	**450 €**	**6ème :**	**180 €**
3ème :	**330 €**	**7ème :**	**150 €**
4ème :	**225 €**	**8ème :**	**150 €**

Les indemnités de déplacement pourront être réajustées en fonction du nombre d'équipes participantes.
L'organisateur effectuera le tirage au sort pour l'attribution des pistes et réglera tout litige éventuel.
L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la compétition si moins de 32 équipes sont inscrites.

